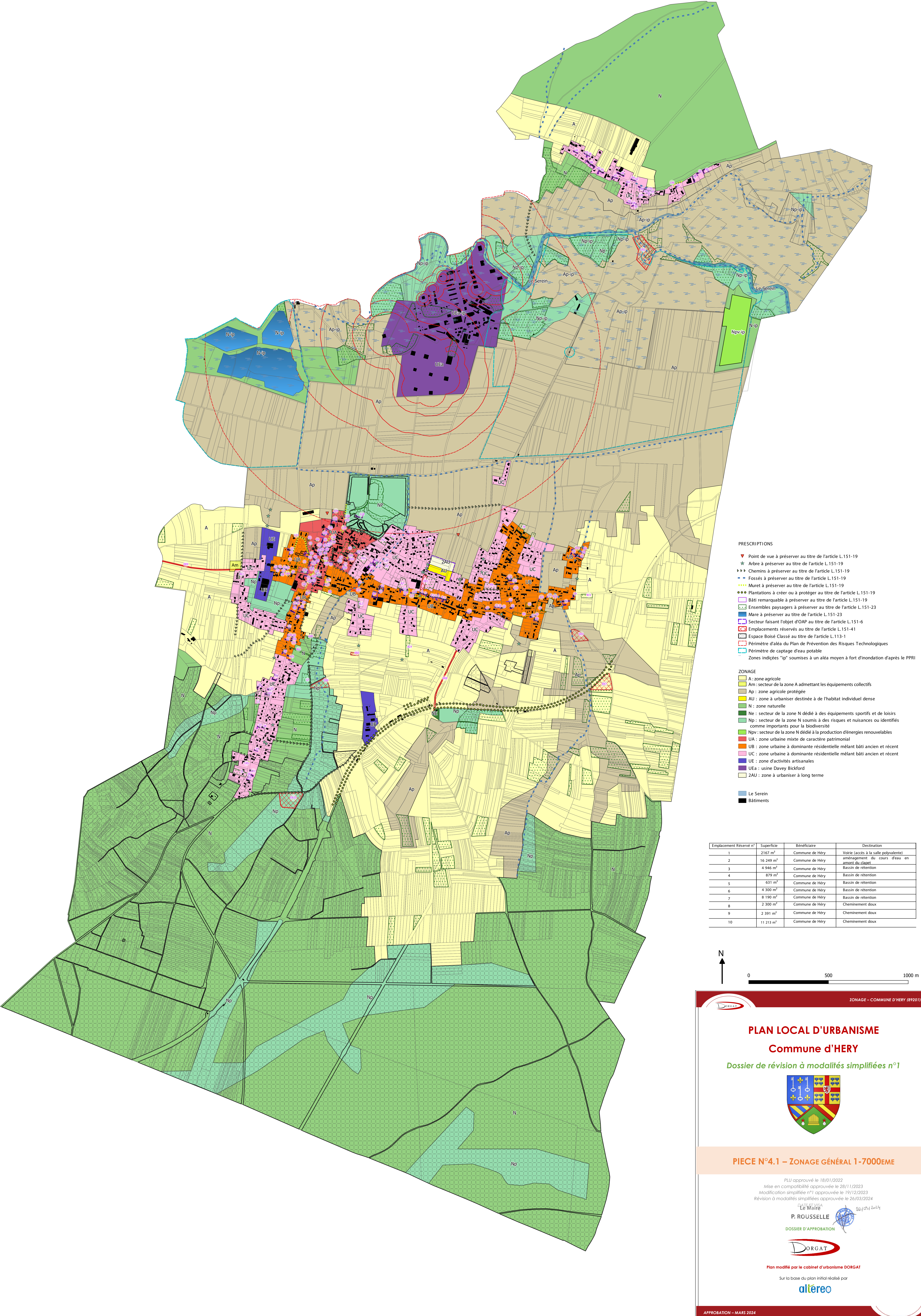
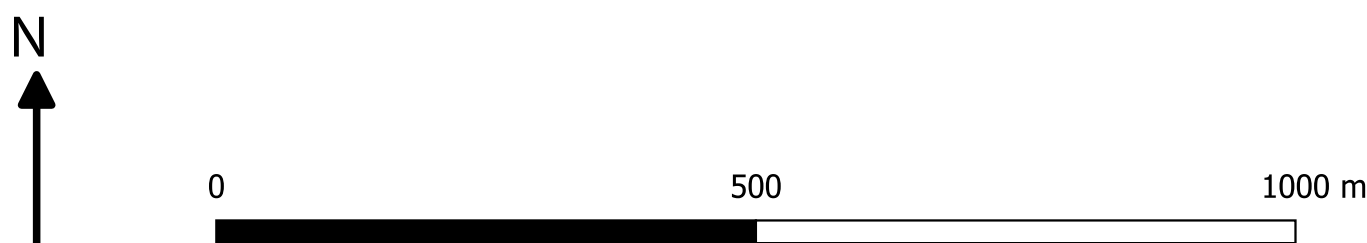




- PRESCRIPTIONS**
- ▼ Point de vue à préserver au titre de l'article L.151-19
 - ★ Arbre à préserver au titre de l'article L.151-19
 - Chemins à préserver au titre de l'article L.151-19
 - Fossés à préserver au titre de l'article L.151-19
 - Muret à préserver au titre de l'article L.151-19
 - Plantations à créer ou à protéger au titre de l'article L.151-19
 - Bâti remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19
 - ▨ Ensembles paysagers à préserver au titre de l'article L.151-23
 - Mare à préserver au titre de l'article L.151-23
 - Secteur faisant l'objet d'OAP au titre de l'article L.151-6
 - Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41
 - Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1
 - Périmètre d'aléa du Plan de Prévention des Risques Technologiques
 - Périmètre de captage d'eau potable
 - Zones indicées "ip" soumises à un aléa moyen à fort d'inondation d'après le PPRI

- ZONAGE**
- A : zone agricole
 - Am : secteur de la zone A admettant les équipements collectifs
 - Ap : zone agricole protégée
 - AU : zone à urbaniser destinée à de l'habitat individuel dense
 - N : zone naturelle
 - Ne : secteur de la zone N dédié à des équipements sportifs et de loisirs
 - Np : secteur de la zone N soumis à des risques et nuisances ou identifiés comme importants pour la biodiversité
 - Npv : secteur de la zone N dédié à la production d'énergies renouvelables
 - UA : zone urbaine mixte de caractère patrimonial
 - UB : zone urbaine à dominante résidentielle mêlant bâti ancien et récent
 - UC : zone urbaine à dominante résidentielle mêlant bâti ancien et récent
 - UE : zone d'activités artisanales
 - UEa : usine Davey Bickford
 - 2AU : zone à urbaniser à long terme
- Le Serein
■ Bâtiments

Emplacement Réserve n°	Superficie	Bénéficiaire	Destination
1	2167 m²	Commune de Héry	Voirie (accès à la salle polyvalente)
2	16 249 m²	Commune de Héry	aménagement du cours d'eau en amont du clapet
3	4 946 m²	Commune de Héry	Bassin de rétention
4	879 m²	Commune de Héry	Bassin de rétention
5	631 m²	Commune de Héry	Bassin de rétention
6	4 300 m²	Commune de Héry	Bassin de rétention
7	8 190 m²	Commune de Héry	Bassin de rétention
8	2 300 m²	Commune de Héry	Cheminement doux
9	2 391 m²	Commune de Héry	Cheminement doux
10	11 213 m²	Commune de Héry	Cheminement doux

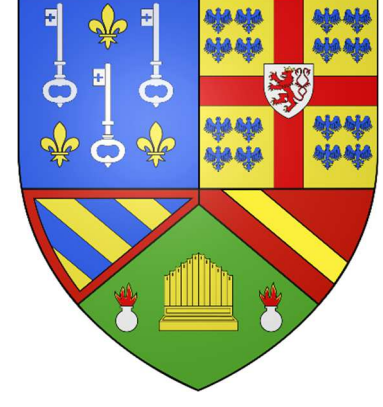




PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'HERY

Dossier de révision à modalités simplifiées n°1



PIECE N°4.1 – ZONAGE GÉNÉRAL 1-7000EME

PLU approuvé le 18/01/2022

Mise en compatibilité approuvée le 28/11/2023

Modification simplifiée n°1 approuvée le 19/12/2023

Révision à modalités simplifiées approuvée le 26/03/2024

Le Maire

P. ROUSSELLE

DOSSIER D'APPROBATION



Plan modifié par le cabinet d'urbanisme DORGAT

Sur la base du plan initial réalisé par



APPROBATION – MARS 2024